

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. DESEILLE - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Fourniture de papier - Groupement de commandes constitué entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, les communes de Quetigny et Saint-Apollinaire - Intégration de l'établissement communal d'accueil de personnes âgées de la Ville de Dijon - Prolongation de la convention et de l'accord-cadre - Avenant n°1

Madame Dillenseger, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs

Le code des marchés publics permet la création de groupement de commandes, notamment entre les collectivités locales et leurs établissements publics.

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation permettant de réaliser des économies et d'opérer une rationalisation des moyens, il a été créé un groupement de commandes pour la fourniture de papier.

Ce groupement est constitué de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, de la Ville de Dijon, de son Centre Communal d'Action Sociale ainsi que des communes de Quetigny et Saint-Apollinaire.

L'objet du rapport est de proposer, sous la forme d'un avenant n°1 à la convention de groupement, d'une part, l'intégration à ce dernier de l'établissement communal d'accueil de personnes âgées de la Ville de Dijon, d'autre part, la prorogation de six mois de la convention et de l'accord-cadre conclu pour une durée d'un an avec cinq sociétés.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'intégration de l'établissement communal d'accueil de personnes âgées de la Ville de Dijon au groupement de commandes constitué entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Ville de Dijon, son Centre Communal d'Action Sociale et les communes de Quetigny et Saint-Apollinaire pour la fourniture de papier, ainsi que la prorogation de six mois de la convention et de l'accord-cadre conclu pour une durée d'un an avec cinq sociétés ;

2 - décider à cet effet la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de groupement ;

3 - m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ